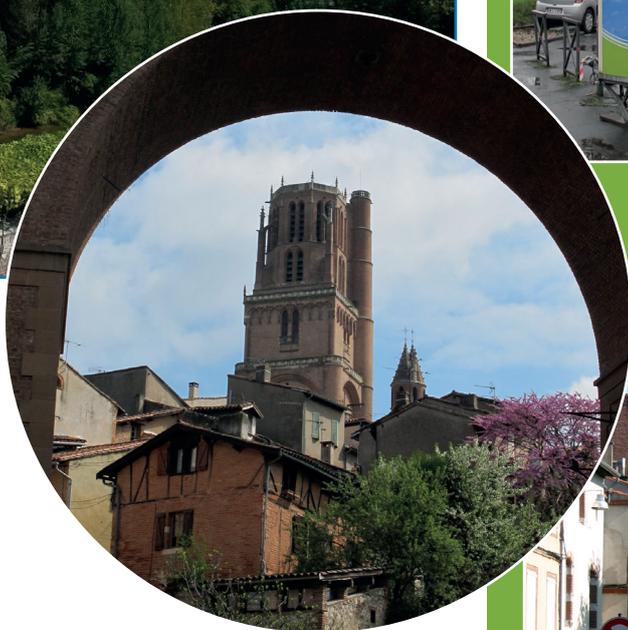


Bilan de la qualité de l'air sur l'agglomération du GRAND ALBIGEOIS



CONDITIONS DE DIFFUSION

Atmo Occitanie, est une association de type loi 1901 agréée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable des Transports et du Logement (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie. **Atmo Occitanie** fait partie de la fédération ATMO France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'État français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

Atmo Occitanie met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. À ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site : <http://atmo-occitanie.org/>

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle **d'Atmo Occitanie**.

Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à **Atmo Occitanie**.

Les données ne sont pas rediffusées en cas de modification ultérieure.

Par ailleurs, **Atmo Occitanie** n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec **Atmo Occitanie – Agence Toulouse** :

- par mail : contact.toulouse@atmo-occitanie.org
- par téléphone : 05.61.15.42.46

SOMMAIRE

EXPOSITION ANNUELLE DU GRAND ALBIGEOIS AUX POLLUANTS REGLEMENTES POUR LA SANTE ET POUR L'ENVIRONNEMENT	4
EXPOSITION PONCTUELLE DE LA POPULATION A DES ÉPISODES DE POLLUTION DE L'AIR SUR LE TARN EN 2016	11
INVENTAIRE DES SOURCES DE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE SUR LE TERRITOIRE DU GRAND ALBIGEOIS.....	14
REPONDRE AUX DEMANDES D'INFORMATIONS	18
SENSIBILISER LES JEUNES PUBLICS	18
MEDIATISER LA QUALITÉ DE L'AIR	19
LES INDICES DE QUALITÉ DE L'AIR	20
ANNEXE 1 : RÉSEAU DE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'AIR	21
ANNEXE 2 : PRÉSENTATION INVENTAIRE	22

EXPOSITION ANNUELLE DU GRAND ALBIGEOIS AUX POLLUANTS REGLEMENTES POUR LA SANTE ET POUR L'ENVIRONNEMENT

Quel est l'état de la Qualité de l'Air sur le Grand Albigeois en 2016 ?

Rappelons que les niveaux de pollution dans l'air sont directement dépendants des activités humaines, des conditions météorologiques de températures et des conditions de dispersion atmosphériques. Les hivers rigoureux entraînent par exemple des émissions accrues de particules provenant des systèmes de chauffage. Les étés chauds et ensoleillés sont favorables à la formation d'ozone.

Concernant l'ozone, l'objectif de qualité pour la protection de la santé n'est pas respecté sur l'agglomération d'Abi. Par contre, contrairement à l'an passé, la valeur cible est respectée sur le département : la situation est meilleure qu'en 2015, les conditions météorologiques n'ayant pas particulièrement favorisé la production d'ozone au cours de l'été.

Les particules en suspension connaissent une légère amélioration sur le département, aucun épisode de pollution aux particules n'a été constaté cet hiver. Concernant le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre, la situation est globalement stable par rapport à l'an passé.

Réglementation : situation de l'agglomération albigeoise

		Particules	Dioxyde d'azote	Ozone	Dioxyde de soufre
		PM ₁₀	NO ₂	O ₃	SO ₂
	Castres – fond urbain				
	Albi – fond urbain				

Échelle des valeurs réglementaires

Valeur limite dépassée

La valeur limite est un niveau à ne pas dépasser si l'on veut réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.

Valeur cible dépassée

La valeur cible correspond au niveau à atteindre dans la mesure du possible sur une période donnée pour réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement

Objectif de qualité non respecté

L'objectif de qualité est un niveau de concentration à atteindre à long terme afin d'assurer une protection efficace de la santé et de l'environnement dans son ensemble.

Réglementation respectée



Station fond urbain : située dans le pôle urbain, elle est représentative de la pollution de fond et donc d'une exposition moyenne de la population à la pollution urbaine.



Station proximité trafic : placée en proximité immédiate d'une voie de circulation importante, elle est représentative du niveau maximum d'exposition à la pollution automobile et urbaine. Étant non représentative de la pollution de fond d'une agglomération, elle ne participe pas au déclenchement des procédures de recommandation et d'alerte, ni au calcul de l'indice Atmo.

PM 10 : situation vis-à-vis de la protection de la santé

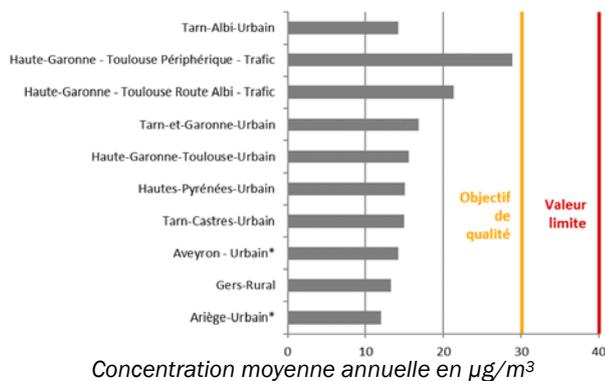
Pour les particules en suspension PM10, la réglementation a fixé deux valeurs limites sur deux échelles de temps différentes et un objectif de qualité.

- en moyenne annuelle l'objectif de qualité est fixé à $30 \mu\text{g}/\text{m}^3$ et la valeur limite fixée à $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$
- en moyenne journalière, la valeur limite est fixée à $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ et 35 jours de dépassement de cette valeur sont autorisés par année civile.

La réglementation est respectée sur l'agglomération albigeoise pour les particules en suspension PM10. Les niveaux relevés sont en légère baisse par rapport à l'an dernier.

Le département du Tarn dispose de 2 points de mesure des particules PM₁₀ en situation de fond urbain : la station de l'agglomération de Castres-Mazamet, implantée sur le stade du Travet et la station « Albi Delmas » située en centre-ville. Le niveau de concentration évalué sur l'agglomération albigeoise est équivalent à ceux mis en évidence sur d'autres agglomérations régionales. Les concentrations annuelles sont ainsi de $15 \mu\text{g}/\text{m}^3$ à Albi, $14 \mu\text{g}/\text{m}^3$ pour Rodez ou encore $16 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sur l'agglomération toulousaine. Les niveaux maximaux sont observés aux abords des axes routiers de l'agglomération toulousaine.

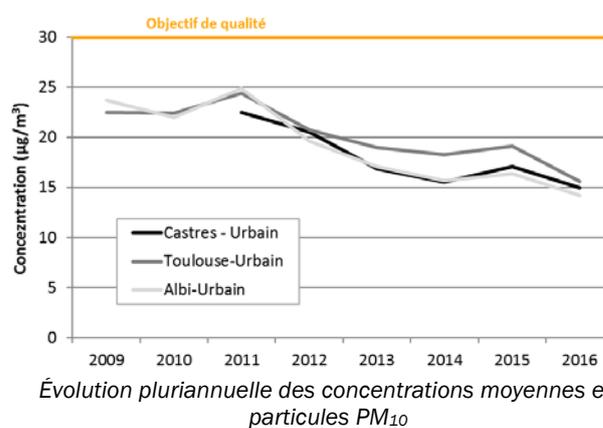
Particules en suspension inférieures à 10 microns : situation vis-à-vis de la protection de la santé en 2016



Rappelons que les niveaux en particules sont directement dépendants des conditions météorologiques, de températures (les hivers rigoureux entraînant par exemple des émissions accrues de particules provenant des systèmes de chauffage) et des conditions de dispersion atmosphériques. L'année 2011 avait été en outre particulièrement défavorable à la dispersion des polluants.

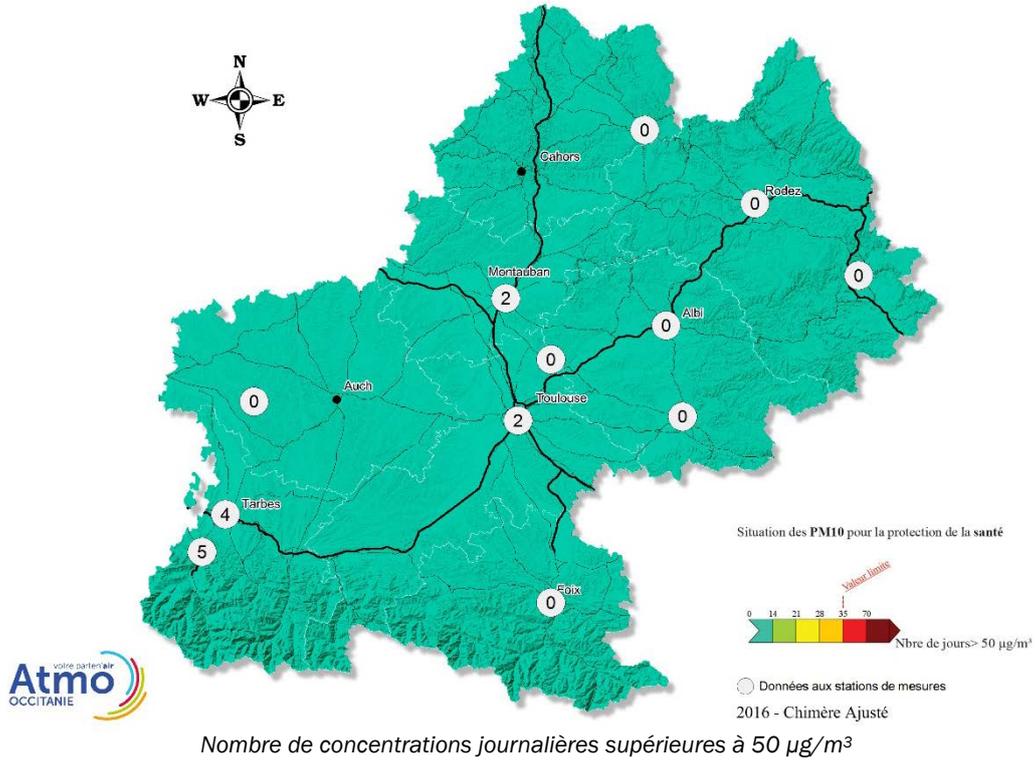
En 2015, le niveau moyen sur l'agglomération d'Albi s'élevait à $16 \mu\text{g}/\text{m}^3$, la concentration moyenne annuelle a diminué de -13 % en 2016. Cette tendance a été constatée sur l'ensemble de la région Midi-Pyrénées, les conditions météorologiques ayant cette année en moyenne peu favorisé l'accumulation de particules dans l'atmosphère.

Évolution de la situation vis à vis de la protection de la santé et l'environnement pour les PM10



La station « Albi Delmas » respecte la valeur limite s'appliquant sur une moyenne journalière. Aucune journée de dépassement n'a été observée cette année sur Albi, ainsi que sur les stations en situation urbaine sur les agglomérations de Castres, Foix ou Rodez. Ailleurs en Midi-Pyrénées, le nombre de dépassement est compris entre 2 journées sur Toulouse (en situation de fond) à 12 journées en bordure du périphérique toulousain.

Particules en suspension inférieures à 10 microns : Nombre de jours de dépassement



Dioxyde d'azote : situation vis-à-vis de la protection de la santé

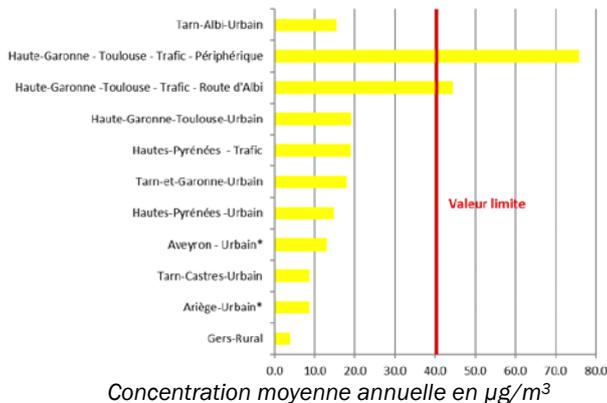
Pour le dioxyde d'azote, la réglementation a fixé deux valeurs limites pour la protection de la santé sur deux échelles de temps différentes :

- en moyenne annuelle, la valeur limite est fixée à $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$
- en moyenne horaire, la valeur limite est fixée à $200 \mu\text{g}/\text{m}^3$ et 18 heures de dépassement de cette valeur sont autorisées par année civile.

La réglementation est respectée sur l'agglomération albigeoise pour le dioxyde d'azote. Les niveaux relevés sont stables par rapport à l'an dernier.

Le dioxyde d'azote est suivi par les 2 stations fixes de mesure du département, en situation de fond urbain. La concentration annuelle mesurée sur l'agglomération d'Albi est de $15 \mu\text{g}/\text{m}^3$, cette moyenne respecte la valeur limite de $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$. Ce niveau de concentration est supérieur à celui déterminé en milieu rural (station de Peyrusse-Vieille : $4 \mu\text{g}/\text{m}^3$), et est du même ordre de grandeur que ceux mis en évidence sur d'autres agglomérations régionales. La concentration annuelle est ainsi de $14 \mu\text{g}/\text{m}^3$ pour Rodez, $18 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sur Montauban. Sur le département du Tarn, la station de Castres met en évidence un niveau annuel plus faible, évalué à $9 \mu\text{g}/\text{m}^3$.

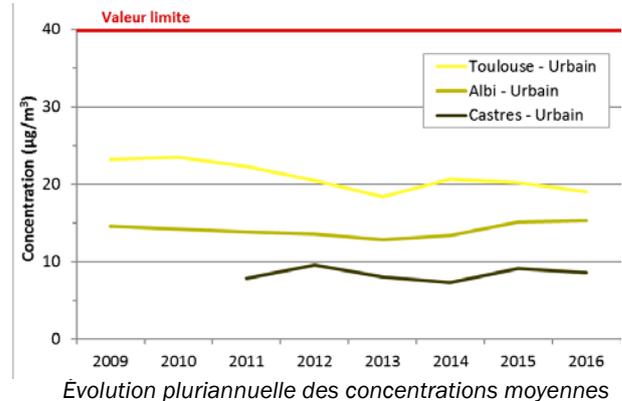
Dioxyde d'azote : Situation vis-à-vis de la protection de la santé en 2016



La valeur limite en concentration horaire est fixée à $200 \mu\text{g}/\text{m}^3$. En concentration horaire, aucun dépassement de $200 \mu\text{g}/\text{m}^3$ été enregistré sur l'agglomération albigeoise. La concentration maximale horaire est de $110 \mu\text{g}/\text{m}^3$ enregistrée le 14 décembre 2016.

Depuis 2009, les niveaux annuels déterminés sur Albi sont inférieurs à la valeur limite de $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$. Les concentrations sont stables par rapport à l'an passé, suivant la tendance observée sur les autres agglomérations régionales.

Évolution de la situation vis à vis de la protection de la santé et l'environnement pour le dioxyde d'azote



Ozone : situation vis-à-vis de la protection de la santé

La valeur cible et l'objectif de qualité pour la protection de la santé humaine quantifie l'exposition à long terme à des niveaux d'ozone importants. La valeur est fixée à $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$ (calculée sur une moyenne glissante sur 8 heures), et il existe deux seuils réglementaires :

- l'objectif à long terme qui n'autorise aucun dépassement
- la valeur cible qui autorise 25 dépassements de cette valeur par année civile

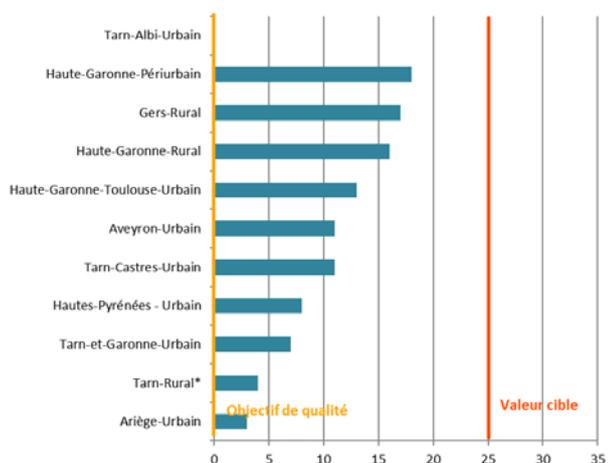
De la même manière que pour la protection de la santé, la réglementation fixe deux seuils pour la protection de la végétation, en calculant l'exposition cumulée à l'ozone sur la période mai - juillet, période principale de développement de la végétation (valeur dite « AOT 40 ») :

- l'objectif de qualité de $6\,000 \mu\text{g}/\text{m}^3.\text{h}$
- la valeur cible fixée à $18\,000 \mu\text{g}/\text{m}^3.\text{h}$

L'objectif de qualité est dépassé sur l'agglomération albigeoise pour l'ozone. Les niveaux relevés sont en hausse par rapport à l'an dernier.

En 2016, la station de l'agglomération d'Albi ne présente aucun dépassement de l'objectif de qualité. Sur les autres stations du département, le nombre de dépassement varie de 3 dépassements en situation urbaine sur l'Ariège (Foix et Pamiers) à 18 dépassements en zone périurbaine autour de l'agglomération de Toulouse. Plus globalement, la plupart des stations de surveillance en Midi Pyrénées ne respecte pas l'objectif de qualité, la valeur cible étant néanmoins respectée cette année. Sur le département du Tarn, la station de l'agglomération de Castres présente 11 dépassements de l'objectif de qualité.

Ozone : Situation vis-à-vis de la protection de la santé en 2016

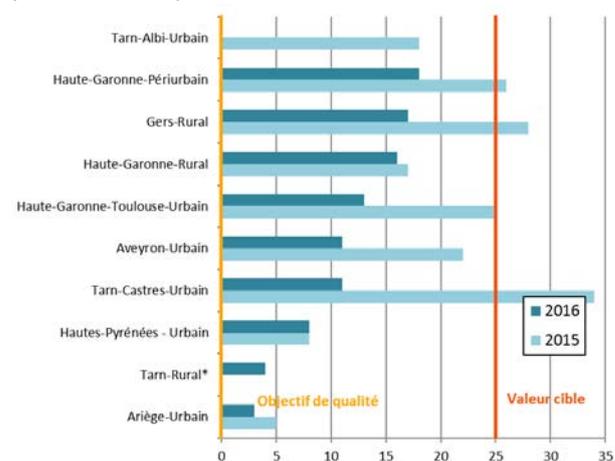


Nombre de jours de concentrations supérieures à $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne sur 8 heures

La valeur d'AOT40, qui quantifie l'exposition de la végétation à l'ozone, est déterminée à $6262 \mu\text{g}/\text{m}^3.\text{h}$. Cette valeur est légèrement supérieure à l'objectif de qualité de $6\,000 \mu\text{g}/\text{m}^3.\text{h}$, en restant largement en deçà de la valeur cible de $18\,000 \mu\text{g}/\text{m}^3.\text{h}$. En outre, cet objectif est rarement respecté sur la région Midi-Pyrénées. Dans l'ensemble, les niveaux d'AOT 40 ont

La tendance est à la diminution du nombre de dépassements cette année, ceci sur la plupart des stations en Midi-Pyrénées. Cette année, les températures et l'insolation, en moyenne conformes aux normales de saison n'ont pas particulièrement favorisé la production d'ozone. En 2016, la station « Albi Delmas » présentait 18 jours de dépassements, et ne respectait pas l'objectif de qualité réglementaire.

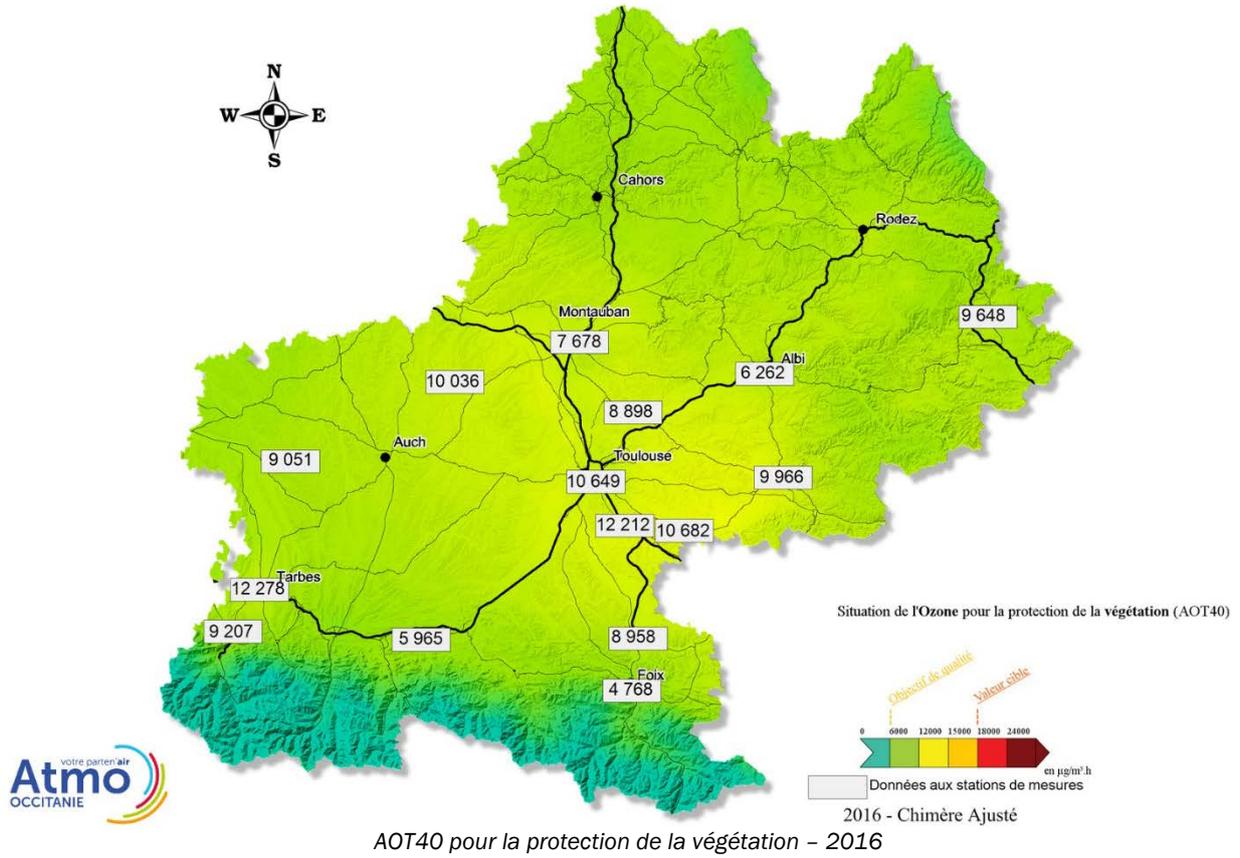
Situation vis à vis de la protection de la santé pour l'ozone pour 2015 et 2016



Nombre de jours de concentrations supérieures à $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne sur 8 heures en 2015 et 2016

fortement diminué par rapport à 2015, corrélés à des conditions météorologiques défavorables à la production d'ozone cette année. La station de Castres présentait en 2016 un AOT 40 de $17935 \mu\text{g}/\text{m}^3.\text{h}$, dépassant largement l'objectif de qualité pour la protection de la végétation.

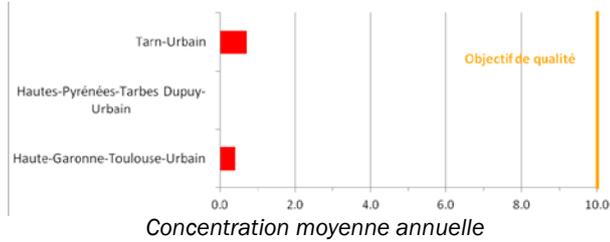
Ozone : Situation vis-à-vis de la protection de l'environnement en 2016



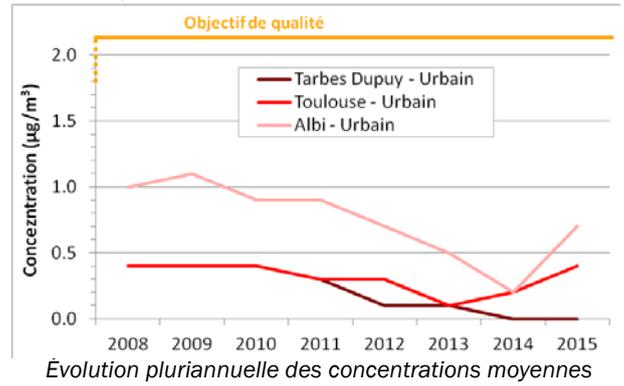
Dioxyde de soufre

Le dioxyde de soufre est surveillé par la station de typologie urbaine « Albi Delmas ». Les teneurs mesurées sont très en deçà de l'ensemble des seuils réglementaires, en moyenne annuelle, journalière ou horaire.

Dioxyde de soufre
Situation vis-à-vis de la protection de la santé



Dioxyde de soufre
Évolution pluriannuelle

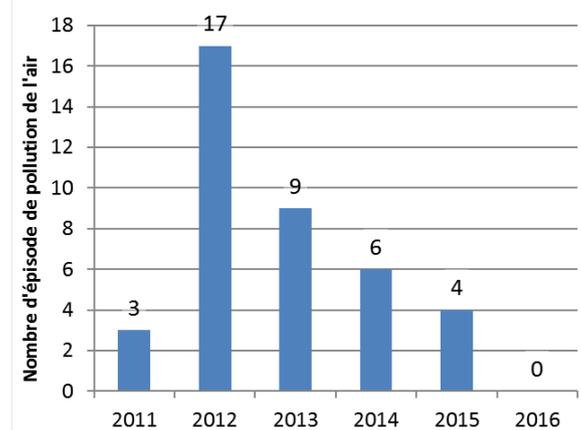


EXPOSITION PONCTUELLE DE LA POPULATION A DES ÉPISODES DE POLLUTION DE L'AIR SUR LE TARN EN 2016

Les dépassements de seuils

Aucun épisode de pollution aux particules PM₁₀ ou à l'ozone n'a été observé cette année sur le département du Tarn. Les concentrations journalières maximales sont restées inférieures au seuil de 50 µg/m³ sur les 2 stations de département. La station « Albi Delmas » présente une concentration journalière maximale en particules PM₁₀ de 38 µg/m³, enregistrée le 13 mars 2016.

Les épisodes de pollution aux particules en suspension sont observés en période hivernale. Les épisodes de pollution à l'ozone sont habituellement observés en période estivale du fait des conditions ensoleillées et des températures élevées qui favorisent sa formation dans l'air.



Évolution du nombre de procédures d'information et d'alerte déclenchées sur le département du Tarn depuis 2011

Épisodes de pollution hivernaux

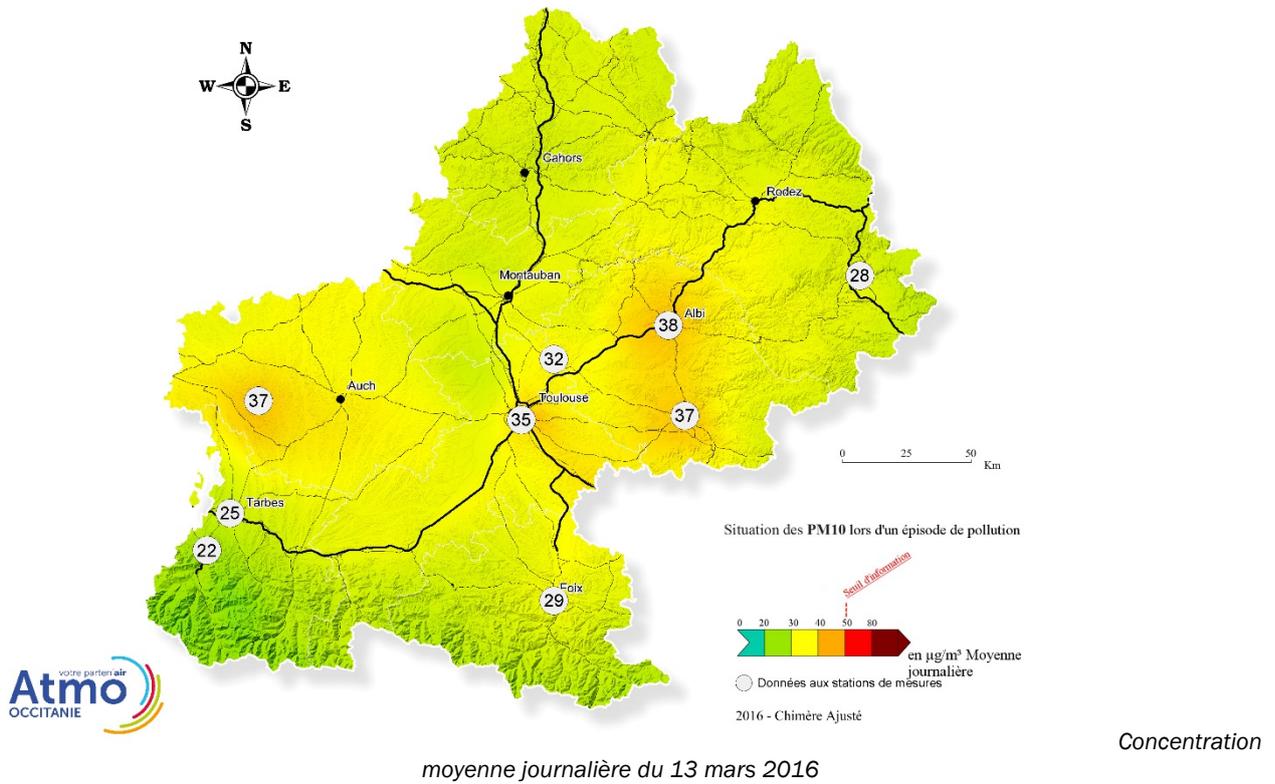
Le département du Tarn n'a pas mis en évidence d'épisodes de pollution aux particules PM₁₀ cette année.

Au mois de décembre 2016, les conditions météorologiques peu dispersives (fort anticyclone, absence de vent et de précipitations) et remarquablement persistantes ont favorisé sur le département et la région, l'accumulation de polluants dans l'atmosphère, issus de diverses activités : trafic routier, dispositifs de chauffage, activités industrielles ou encore émissions naturelles.

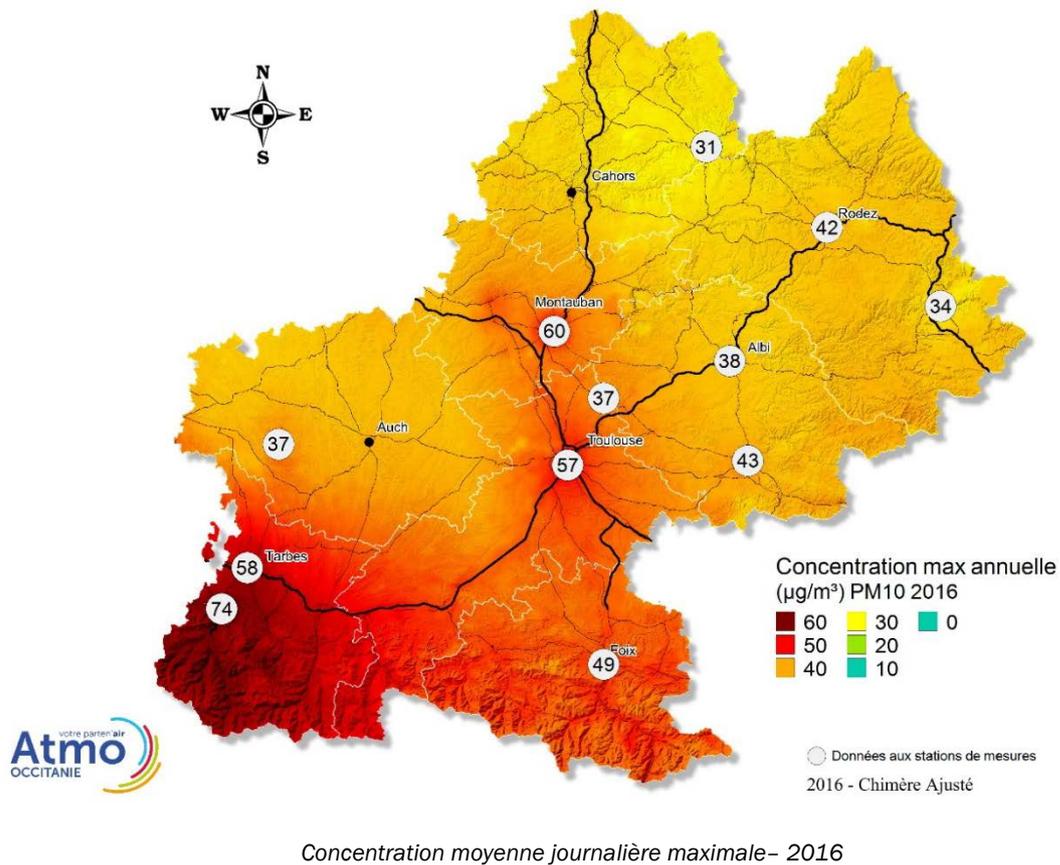
Des concentrations importantes (tout en restant inférieures au seuil d'information) en particules PM₁₀ ont été enregistrées dans le Tarn comme sur le reste de la région Midi-Pyrénées. La concentration maximale relevée sur la station d'Albi Delmas est de 38 µg/m³, enregistrée le 13 mars 2016.

Au total cette année, 34 procédures d'information et recommandation pour les particules en suspension ont été mises en œuvre sur la région Midi-Pyrénées, dont 9 procédures pour la Haute-Garonne, 12 pour les Hautes-Pyrénées et 13 procédures pour le Tarn-et-Garonne.

Particules en suspension inférieures 10 microns
Concentration moyenne journalière le 13 mars 2016



Particules en suspension inférieures 10 microns
Concentration moyenne journalière maximale - Année 2016

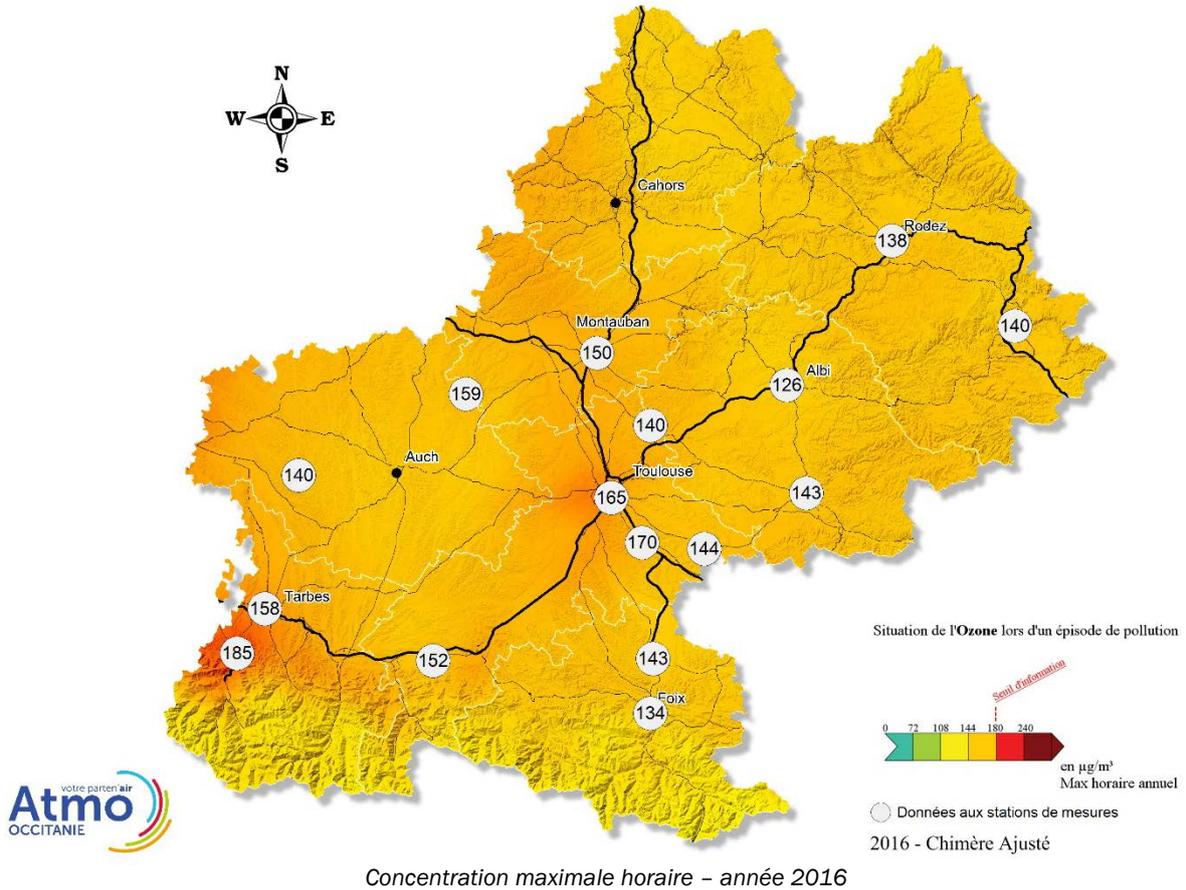


Épisodes de pollution estivaux

Aucune procédure d'information et recommandation n'a été mise en œuvre cet été sur le département du Tarn. Les concentrations horaires en ozone sont restées inférieures au seuil réglementaire de 180 µg/m³. Les niveaux maximaux sont ainsi de 143 µg/m³ sur Castres (relevé le 19 juillet 2016) et 126 µg/m³ sur

l'agglomération albigeoise (relevé le 20 avril 2016). Depuis 2010, aucune procédure d'information concernant l'ozone n'a été mise en œuvre sur le département.

Ozone
Concentration maximale horaire - Année 2016



INVENTAIRE DES SOURCES DE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE SUR LE TERRITOIRE DU GRAND ALBIGEOIS

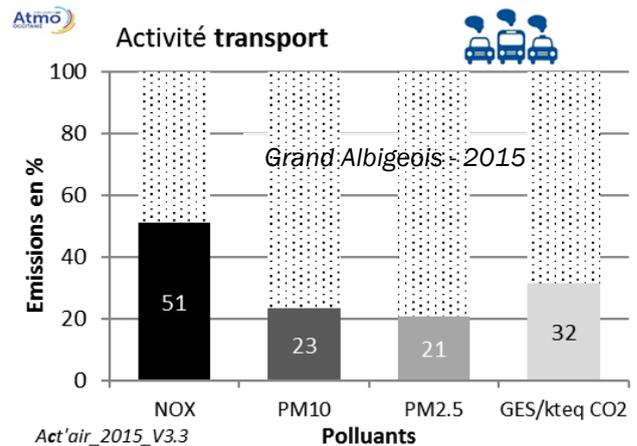
Contribution des activités à la pollution atmosphérique sur le territoire du Grand Albigeois

Poids des secteurs sur les émissions du territoire du Grand Albigeois

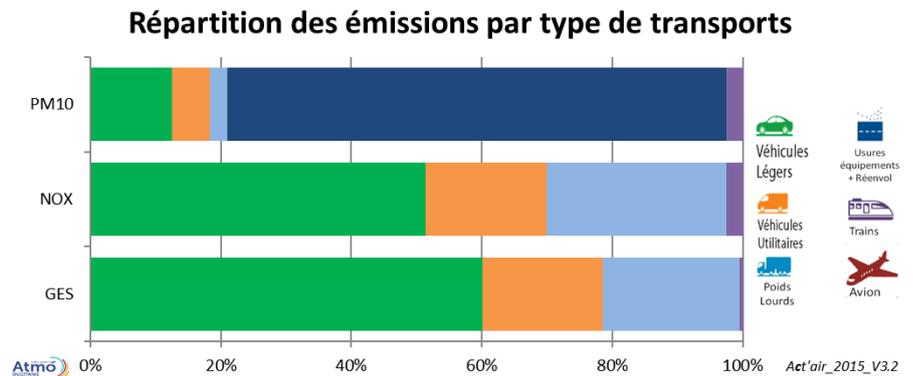
➔ ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES LIEES AU TRANSPORT

51 % des émissions de NOx sur le territoire du Grand Albigeois sont liées au transport.

Agir sur le **trafic routier** permet de diminuer les émissions de d'oxydes d'azote (NOx), de particules en suspension (PM₁₀ et PM_{2.5}), mais aussi des gaz à effet de serre (GES).

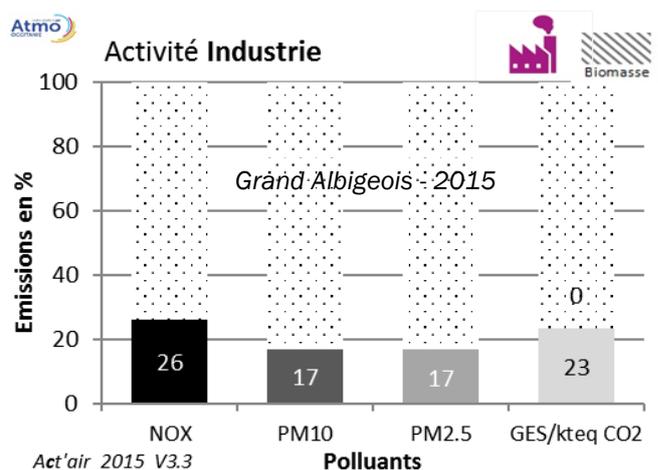


Les émissions dues au trafic routier sont dépendantes du type de véhicules. De plus les émissions proviennent à la fois de la combustion, mais aussi de l'usure des équipements (freins, pneus, route) et du réenvol de particules. La part de l'usure et du réenvol correspond 79 % des particules PM₁₀.



➔ ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES LIEES A L'INDUSTRIE

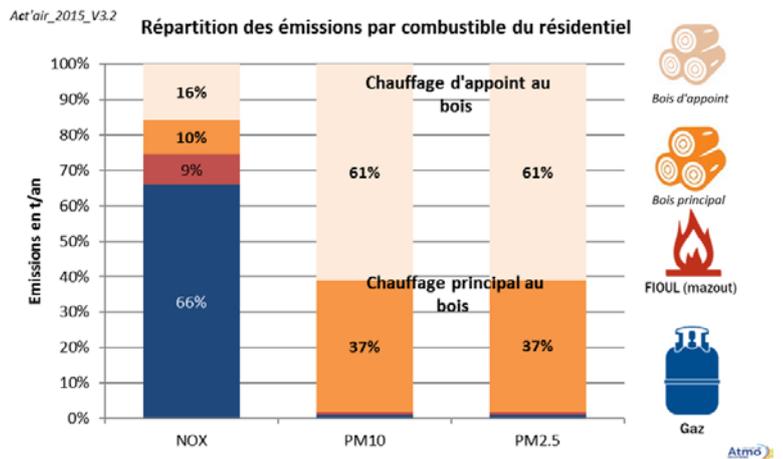
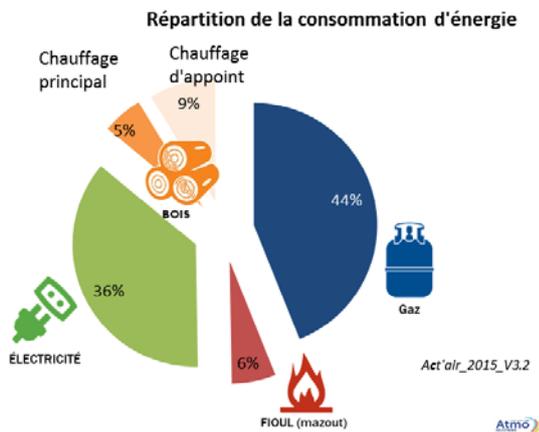
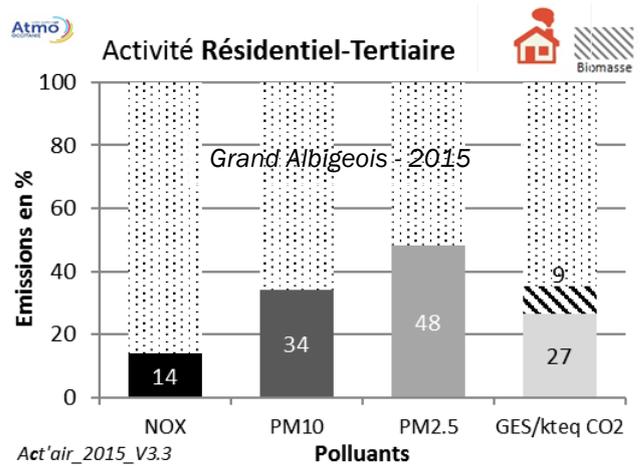
Le secteur **industriel** contribue à 26 % des émissions de NOx du territoire du Grand Albigeois.



➔ ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES LIEES AU RESIDENTIEL ET TERTIAIRE 

48 % des émissions de PM2.5 sur le territoire du Grand Albigeois sont liées au dispositif de chauffage (résidentiel/tertiaire).

Agir sur les **appareils de chauffage** domestiques permet de réduire les émissions de particules en suspension inférieures à 10 microns et 2.5 microns.



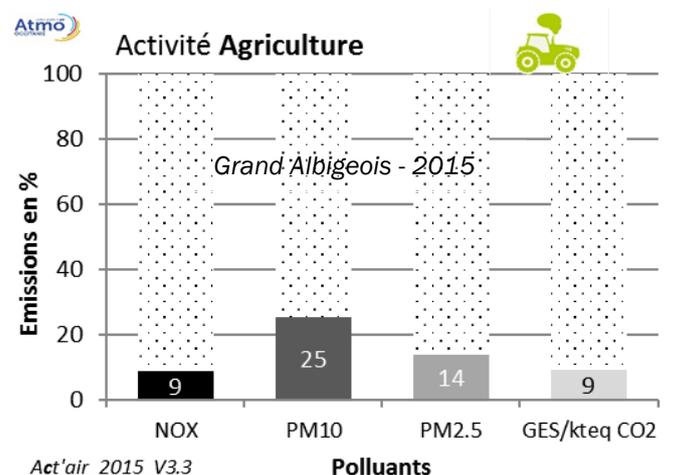
44 % des logements principaux utilisent le gaz comme chauffage principal.

66 % des émissions de NOx proviennent du gaz naturel.

98 % des émissions de particules fines proviennent du bois de chauffage dont 37 % en chauffage principal.

➔ ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES LIEES A AGRICULTURE 

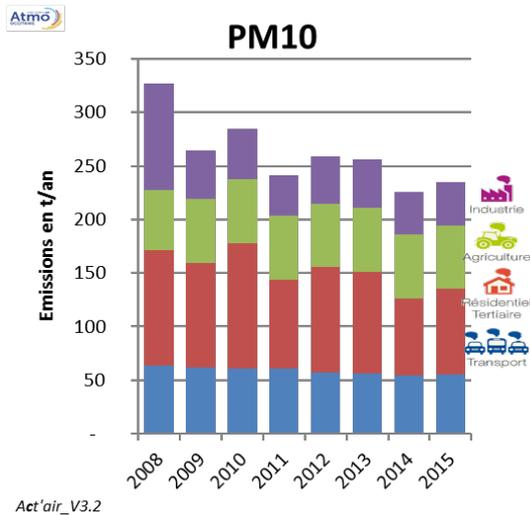
Le **secteur agricole** contribue à 25 % des émissions en particules inférieures à 10 microns.



Evolution des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire du Grand Albigeois

➔ PM₁₀

❖ ÉVOLUTION DES EMISSIONS DE PARTICULES PM₁₀



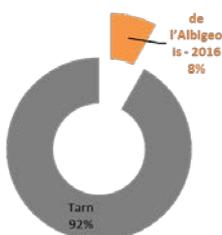
Les dispositifs de chauffage (résidentiel/tertiaire) sont le secteur le plus émetteur de particules PM₁₀ sur le territoire du Grand Albigeois (34 % en 2015). L'agriculture représente le deuxième secteur émetteur de PM₁₀ (25 % en 2015).

Les émissions de particules PM₁₀ sont en **augmentation de 4 %** entre 2014 et 2015, liée principalement à l'augmentation des émissions du secteur résidentiel/tertiaire.

❖ ÉMISSIONS EN KG/HABITANT/AN



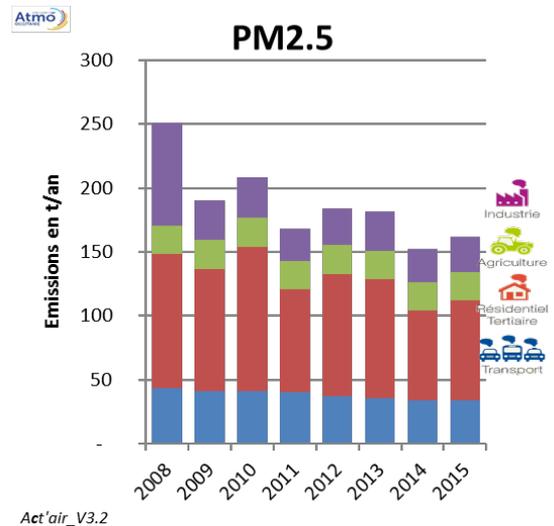
❖ PART DU GRAND ALBIGEOIS DANS LE TARN



L'agglomération du Grand Albigeois représente 8 % des émissions de PM₁₀ du département.

➔ PM_{2.5}

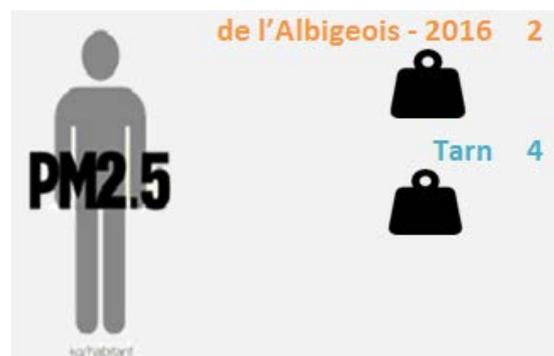
❖ ÉVOLUTION DES EMISSIONS DE PARTICULES PM_{2.5}



Les **dispositifs de chauffage** (résidentiel/tertiaire) sont le secteur le plus émetteur de particules fines PM_{2.5} sur le territoire du Grand Albigeois (48 % en 2015). Le secteur du transport représente le deuxième secteur émetteur de PM_{2.5} (21 % en 2015).

Les émissions de particules PM_{2.5} sont en **augmentation de 6 %** entre 2014 et 2015.

❖ ÉMISSIONS EN KG/HABITANT/AN



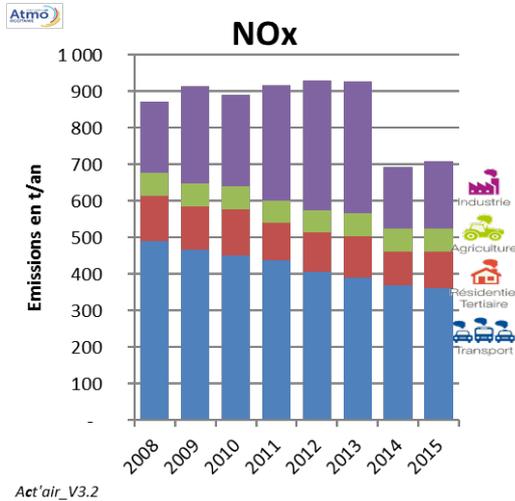
❖ PART DU GRAND ALBIGEOIS DANS LE TARN



L'agglomération du Grand Albigeois représente 10 % des émissions de PM_{2.5} du département.

➔ NO_x

❖ ÉVOLUTION DES EMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE



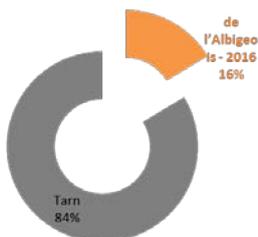
Le **transport** est le secteur le plus émetteur de NO_x sur le territoire du Grand Albigeois (51 % en 2015). L'**industrie** représente le deuxième secteur émetteur de NO_x (26 % en 2015).

Les émissions de NO_x sont en légère **augmentation de 2 %** entre 2014 et 2015.

❖ ÉMISSIONS EN KG/HABITANT/AN



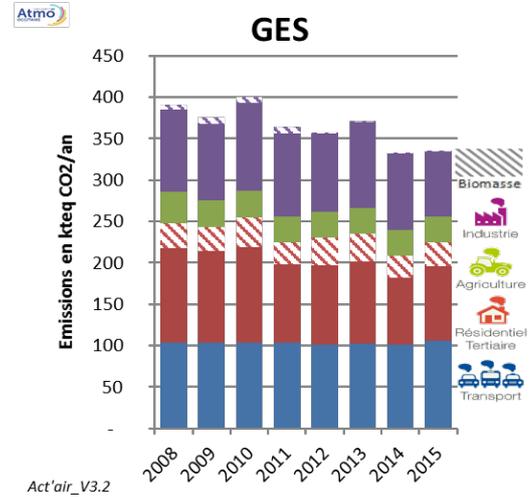
❖ PART DU GRAND ALBIGEOIS DANS LE TARN



Le Grand Albigeois représente 16 % des émissions de NO_x du département.

➔ GES

❖ ÉVOLUTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE



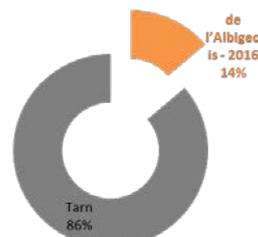
Les **dispositifs de chauffage** (résidentiel/tertiaire) sont le secteur le plus émetteur en GES sur le territoire du Grand Albigeois (36 % en 2015). Le transport représente le deuxième secteur émetteur de GES (32 % en 2015).

Les émissions de GES sont stables entre 2014 et 2015.

❖ ÉMISSIONS EN TEQ CO2/HABITANT/AN



❖ PART DU GRAND ALBIGEOIS DANS LE TARN



Le Grand Albigeois représente 14 % des émissions de GES du département.

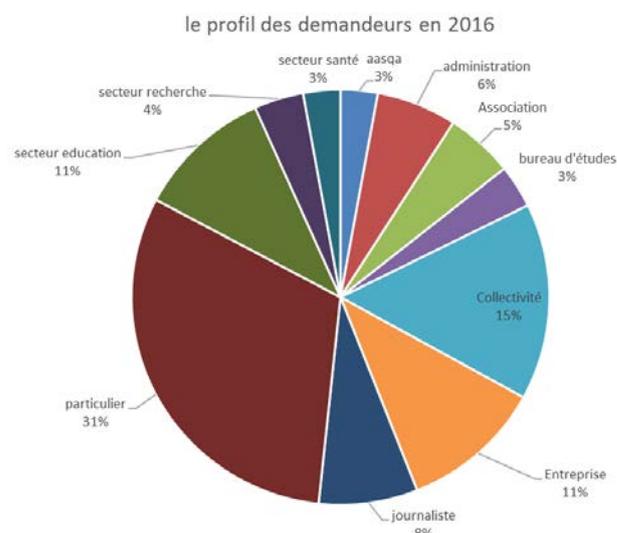
REPONDRE AUX DEMANDES D'INFORMATIONS

337 demandes d'informations ont été traitées en 2016 par Atmo Midi-Pyrénées ORAMIP.

Atmo Midi-Pyrénées ORAMIP intervient en réponse à des demandes variées :

- informations ponctuelles sur la qualité de l'air,
- plaintes sur la qualité de l'air,
- accès à des données,
- accès à des rapports d'études diffusées,
- intervention pour présenter la qualité de l'air et ses enjeux,
- interviews,
- prêt d'exposition aux partenaires en support d'événements,
- intervention pour évaluation de la qualité de l'air...

Un tiers des demandes provient des particuliers (ou associations).



SENSIBILISER LES JEUNES PUBLICS

Atmo Midi-Pyrénées ORAMIP et l'Agence Régionale de Santé (ARS) ont souhaité, avec l'appui de l'éducation nationale, mettre en place une action de sensibilisation à la pollution de l'air pour les enfants, acteurs de demain et sujets particulièrement sensibles à cette pollution. Ainsi sont nés les ateliers L'Air et Moi en Midi-Pyrénées.

Matérialisée à travers une convention d'une durée de 3 années signée en 2015 entre l'ORAMIP, le rectorat et l'ARS, cette action concerne les élèves des classes de CM1-CM2-6ème (cycles 3), sur le territoire des 118 communes couvertes par le plan de protection de

L'objectif de ces ateliers :

- Sensibiliser à la pollution de l'air, ses sources et ses conséquences sanitaires et environnementales,
- Initier les élèves à la démarche scientifique,
- Comprendre le lien entre l'environnement et la santé,
- Aborder les points essentiels de la respiration,
- Comprendre l'importance des gestes de chacun et de leur impact sur l'environnement.

Avec des animations conçues en partenariat avec l'Éducation Nationale et des professionnels du monde de la santé, le programme s'appuie sur le support pédagogique, « L'Air et Moi », co-construit par des enseignants et l'association agréée de surveillance Air PACA.

47 ateliers ont été menés sur la période de septembre à décembre 2016, et ont permis de sensibiliser près de 2500 enfants sur la qualité de l'air.

Bilan sur l'année 2016 :



l'atmosphère.

MEDIATISER LA QUALITÉ DE L'AIR

Indicateurs relations presse 2016

Dans l'objectif d'informer et de sensibiliser un large public aux enjeux et à la thématique de la qualité de l'air, les relations presse se situent au cœur de la mission de communication d'Atmo Midi-Pyrénées ORAMIP.

Ainsi en 2016, **5 conférences** de presse ont été organisées à l'occasion :

- Des résultats de l'étude sur les phytosanitaires dans l'air,
- Des résultats de l'étude sur la qualité de l'air dans nos transports quotidiens,
- Des résultats de l'étude sur les particules en suspension et leur origine,
- Du Bilan Qualité de l'Air 2015,
- De la Journée Nationale de la Qualité de l'Air.

À l'échelle régionale, nous recensons **180 sujets** (articles en presse écrite, web, sujets radios ou télévision).

Les sujets traités font suite aux conférences de presse ou sont le relais d'informations d'Atmo Midi-Pyrénées ORAMIP sur la qualité de l'air au quotidien (indice Atmo) ou lors de pics de pollution déclenchant les procédures d'information.

Actualité > Grand Sud > Tarn > Castres

Publié le 23/03/2016 à 03:52. Mis à jour le 23/03/2016 à 07:42

Pourquoi le niveau d'ozone a dépassé les seuils tolérés pendant 34 jours

Environnement - Qualité de l'air

Partager 18 partages



Réagir 5 réactions



Les dépassements de seuils font l'objet de procédures d'alertes, notamment pour prévenir les personnes fragiles ayant des problèmes respiratoires notamment. / photo DDM, SB.

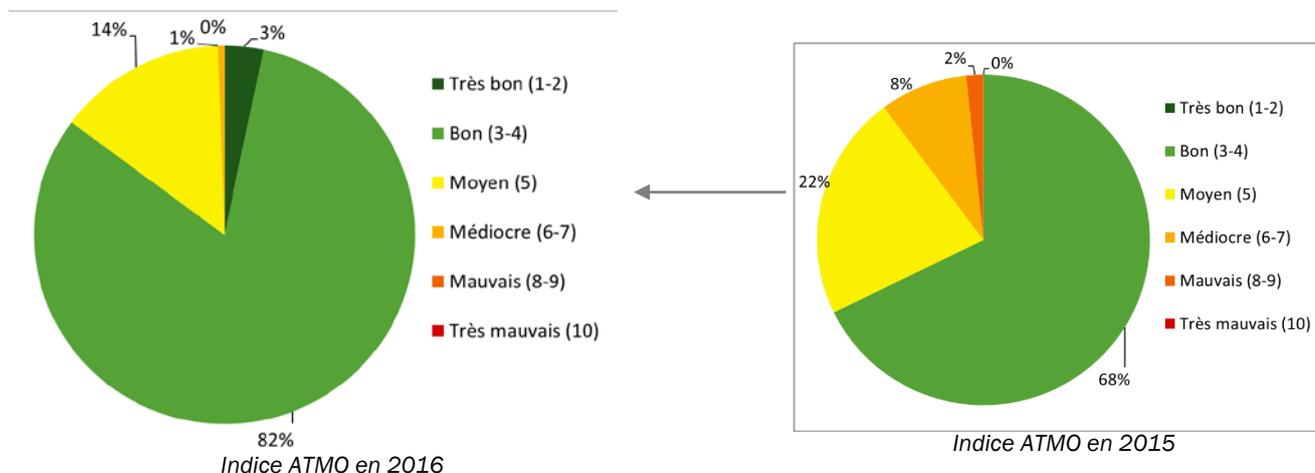
En 2015, l'observatoire de la qualité de l'air en Midi-Pyrénées a constaté que le seuil toléré d'ozone avait été dépassé sur Castres durant 34 jours alors que la réglementation autorise 25 jours seulement. Principale cause : le vent d'autan.

L'observatoire de la qualité de l'air en Midi-Pyrénées traque de près les différents composants de l'air. En 2015, depuis sa station de mesure située au stade du Travet, l'Oramip a relevé 34 jours de dépassement du niveau d'ozone...

Sujet diffusé en mars 2016 par la Dépêche du Midi. Un éclairage sur la pollution à l'ozone qui avait touché le département en 2015

LES INDICES DE QUALITÉ DE L'AIR

Indice ATMO



L'indice de qualité de l'air est calculé quotidiennement pour l'agglomération d'Albi. La qualité de l'air s'est en moyenne améliorée en 2016.

Les indices « très bon » et « bon » représentent au total 85 % de l'année 2016, soit une amélioration significative de 17 points par rapport à l'an passé. Ces indices représentent 310 journées dans l'année. Les indices 5 sont présents à hauteur de 14 %, valeur en diminution par rapport à l'an passé (22 % en 2015). La proportion d'indice 6-7, diminue également de manière notable, passant de 8 % en 2015 à seulement 1 % en 2016.

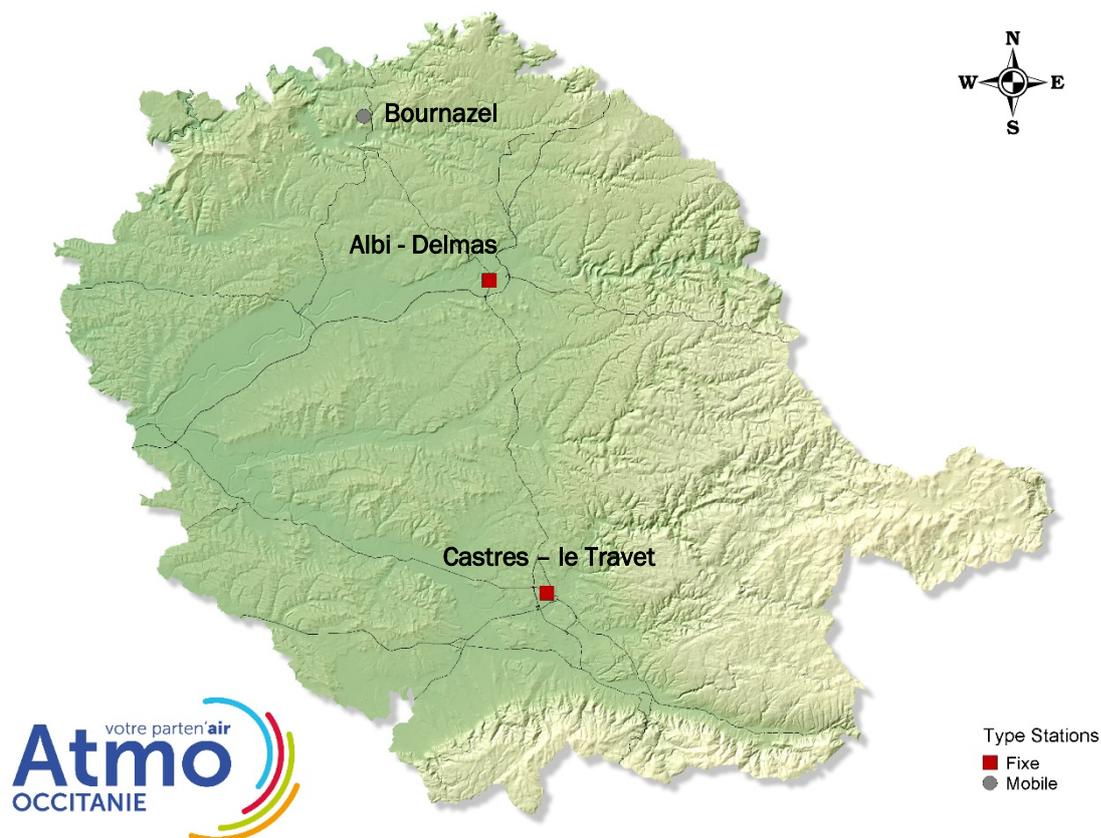
Ces indices, caractérisant une qualité de l'air médiocre, représentent 2 journées de l'année 2016, contre 31 journées en 2015. Cette année, aucune journée d'indice 8, 9 ou 10, représentatif d'une qualité de l'air mauvaise ou très mauvaise, n'a été mise en évidence sur l'agglomération. Six journées d'indice 8 avaient été mise en évidence l'an passé.

ANNEXE 1 : RÉSEAU DE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Le dispositif de mesure sur le département du Tarn compte 2 stations de mesure de qualité de l'air. L'ORAMIP surveille la qualité de l'air sur l'agglomération de Castres-Mazamet depuis 2001. Depuis mars 2011, la station située sur le stade du Travet permet la surveillance de 3 polluants : particules en suspension PM₁₀, dioxyde d'azote et ozone. En 2016, la surveillance de la qualité de l'air

est également réalisée sur l'agglomération d'Albi par une station de mesure en situation urbaine « Albi Delmas ». Une campagne de mesure en milieu rural sur Bournazel a été réalisée du 14 juin au 13 octobre 2016, permettant la surveillance de l'ozone en période estivale.

Dispositifs de mesure fixes et campagnes ponctuelles d'évaluation au cours de l'année 2016



Polluants mesurés

Station	Typologie	PM ₁₀	NO ₂	O ₃	SO ₂
Castres Travet	Urbain	X	X	X	
Albi Delmas	Urbain	X	X	X	X
Bournazel (campagne de mesure)	Rural				

ANNEXE 2 : PRÉSENTATION INVENTAIRE

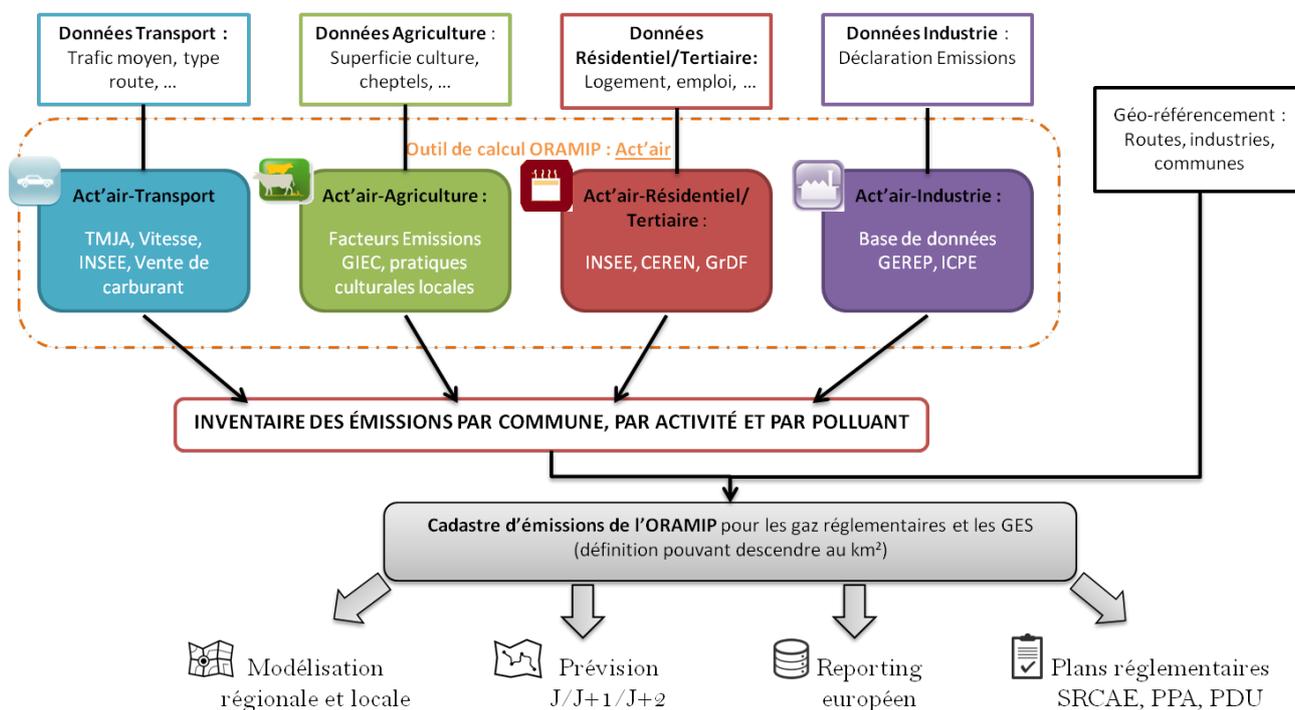
Le calcul d'émission consiste à croiser des données d'activité (comptage routier, cheptels, consommation énergétique, etc.) avec des facteurs d'émission relatifs à cette activité.

L'inventaire des émissions référence une **trentaine de substances** avec les principaux polluants réglementés (NOx, particules en suspension, NH₃, SO₂, CO, benzène, métaux lourds, HAP, COV, etc.) et les gaz à effet de serre (CO₂, N₂O, CH₄, etc.).

Les quantités d'émissions sont disponibles à l'échelle de la **commune**, de la communauté de communes, du département de la région, avec une définition pouvant aller de l'hectare à l'axe routier.

La mise à jour de l'inventaire est faite au mieux **annuellement** en fonction de la disponibilité des données.

Ci-dessous, l'organigramme de l'outil de calcul Act'air :



Surveillance de la qualité de l'air

24 heures/24 • 7 jours/7

• • prévisions • •

• • mesures • •



**L'information
sur la qualité de l'air :**

www.atmo-occitanie.org